

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2008 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange)

ACCEPTE l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 25 juin 2008.

RETIRE les délégations données au Bureau lui permettant de prendre les décisions relatives aux résultats des commissions d'appel d'offres d'une part, et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget d'autre part.

EST INFORME du rapport annuel d'activités 2007 et ne signale aucune remarque particulière.

MODIFIE la composition de la commission « travaux » en y faisant figurer M. MORENA et **ELIT** M. MUSCHIATI au sein de la commission « Animation Patrimoniale et Gestion d'Equipements ».

EMET un avis favorable sur la signature de la convention territoriale dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

ACCEPTE le renouvellement et la composition du conseil de développement du Val de Fensch.

ANNULE la délibération n° 2007-120 du 20 décembre 2007 relative à la vente de terrains sur le parc d'activités Ste-Agathe à la SCI ANTOVIC , **DONNE** son accord sur la cession du terrain d'une surface de 2 000 m² (arpentage effectué) à la société SOGEBAIL agissant pour le compte de la SCI MBF qui est représentée par son gérant, M. Fernand BETSCH, ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra préalablement être agréée par la SEBL, concessionnaire de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m² hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain à hauteur de 3,25 € HT/m², appliqué à 2 000 m² environ.

AUTORISE l'acquisition de 304 m² du terrain appartenant aux consorts THEIS au profit de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au prix de 5 € le m², **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et **VOTE** les crédits correspondants.

ACCEPTE la cession d'une surface équivalente à 500 m² environ (la surface exacte sera déterminée par un métrage à effectuer par un géomètre), à la SCI IMAGERIE MEDICALE BURGAIN-RAMBOUT, ou à toute personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont les Drs BURGAIN et/ou RAMBOUT resteront solidaires et **FIXE** la cession au prix de 1000 €/m² HT de surface utile.

APPROUVE les documents d'activité 2007 de la SODEVAM NORD LORRAINE.

ACCEPTE la prise en charge par la communauté d'une participation d'un montant de 22 500 € à échelonner sur 3 années dans le cadre du développement des actions 2008, 2009 et 2010 de l'association Lorraine Internationale sur le territoire communautaire et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention assortie à ces actions ainsi que toute pièce s'y rapportant.

REPREND la délibération n° 2002-101 du 12 décembre 2002 relative à la vente de terrains à la société FADIS SA sur la ZAC de La Feltière, **REPREND** la délibération n° 2005-025 du 31 mars 2005 et **REPREND** la délibération n° 2005-056 du 16 juin 2005 relative aux nouvelles implantations du projet Fadis

APPROUVE la convention de facturation des fluides utilisés lors des travaux de la piscine de Hayange entre la société EIFFAGE Constructions Metz et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour la mettre en œuvre.

VOTE la décision modificative n° 2 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon les modalités énoncées, **VOTE** la subvention complémentaire à l'amicale du personnel.

ATTRIBUE au taux de 100 % à compter de l'année 2008, l'indemnité de conseil au receveur de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, M. GAUNARD, **PRECISE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précisant les conditions d'attribution de cette indemnité et **VOTE** les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

REPREND toutes les exonérations anciennement prises par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en matière de taxe professionnelle et foncier bâti et **DECIDE** d'exonérer pour 7 ans les jeunes entreprises universitaires de la taxe professionnelle et du foncier bâti à compter du 1^{er} janvier 2009.

DESIGNE le président du conseil de développement et le vice-président du conseil de développement en tant que membres de la commission consultative des services publics locaux.

AUTORISE le remboursement des frais réellement engagés par M. GUERQUIN, actuellement vice-président du conseil de développement, pour sa participation à la réunion de la coordination nationale des conseils de développement à LYON les 25 et 26 septembre 2008.

ADOPTE le plan de financement proposé pour l'étude d'opportunité et de positionnement du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECIDE de prendre en charge les frais réels de déplacement pour la 19^{ème} convention nationale de l'ADCF qui se déroulera du 9 au 10 octobre 2008 à Montpellier pour Philippe TARRILLON, Président, Jean-Philippe SIEBERT, DGS, et Marylène CIONI, DSTA.

ENTERINE le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 8 septembre 2008 concernant le marché relatif à la voirie provisoire d'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage sur la ZAC de La Paix à Nilvange et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

ENTERINE le choix de la commission d'appel d'offres réunie les 8 et 16 septembre 2008 pour le marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2008 – marché n° 5 : travaux d'aménagement et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatifs à cette opération.

MODIFIE le règlement intérieur des piscines communautaires en rajoutant l'article 18.

DECIDE la mise en place d'un label sportif communautaire et **DESIGNE** un représentant pour chaque ville de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour créer une commission thématique afin d'étudier les dossiers.

APPROUVE l'augmentation de la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2008, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative au financement du FSL avec le Conseil Général de la Moselle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la somme de 18 968,95 € au Conseil Général pour le financement du FSL au titre de l'année 2008.

DONNE son accord sur le dossier d'aide à la construction d'une résidence sociale de 80 logements locatifs sociaux à Florange (ADOMA), **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 100 000 € à ADOMA et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec ADOMA fixant les obligations de chaque partie.

APPROUVE la désignation de M. René BRESSON comme coordonnateur du plan de sauvegarde pour la copropriété « les Tilleuls » à Uckange.

APPROUVE la convention de partenariat avec VALOPREST pour la récupération d'objets réemployables et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec VALOPREST.

ADOpte le plan de financement pour l'étude de faisabilité pour la mise en place de conteneurs enterrés et **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de cette étude.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de l'église St-Martin de Hayange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de mise en conformité des installations électriques de l'église St-Martin à hauteur de 90 % du montant global soit 12 868,36 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil presbytéral de Hayange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de remplacement de la charpente et de la couverture d'un clocheton du temple et la mise en place d'un haubanage autour de la cheminée à hauteur de 100 % du montant global soit 25 281,05 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de l'église de Neufchef, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de remplacement des planchers du clocher de l'église de Neufchef et de la sonnerie des cloches à hauteur de 100 % du montant global soit 18 191,16 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de l'église de Nilvange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de couverture et de maçonnerie sur le clocher de l'église de Nilvange à hauteur de 100 % du montant global soit 3 272,26 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de l'église de Ranguieux, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de remplacement des appareils de volée des cloches à l'église et de mise en œuvre d'une étanchéité sur la toiture-terrasse de la sacristie de Ranguieux à hauteur de 100 % du montant global soit 7 860,17 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil presbytéral de Algrange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de remplacement du chauffe-eau au rez-de-chaussée et d'une pompe de chauffage à hauteur de 100 % du montant global soit 1 196,00 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DELEGUE au bureau les délégations lui permettant de prendre les décisions relatives aux résultats des commissions d'appel d'offres d'une part, et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget d'autre part.

Michel LIEBGOTT informe l'assemblée des inquiétudes des enseignants du Lycée professionnel de Knutange quant à leur devenir.

00000

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 27 mai 2008 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du conseil de communauté du 7 avril 2008 :

Décision n° 08-2008 : **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer avec l'association ALEXIS la convention triennale fixant les modalités de versement et d'utilisation des fonds, **VOTE** une subvention d'un montant maximum de 90 000 € à ALEXIS pour la période 2008, 2009 et 2010 et **S'ENGAGE** à inscrire les crédits budgétaires sur les exercices concernés.

Décision n° 09-2008 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – « Au croissant » de Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec « AU CROISSANT », **ACCORDE** une subvention de 10 000 € maximum à « Au Croissant » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 10 000 € maximum et la reverser, le cas échéant, à « AU CROISSANT » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 10-2008 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – « IL DELIZIO » de Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec « IL DELIZIO », **ACCORDE** une subvention de 4 551,71 € maximum à « IL DELIZIO » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 4 551,71 € maximum et la reverser, le cas échéant, à « IL DELIZIO » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 11-2008 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – « LA CHOPE LORRAINE » de Knutange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec « LA CHOPE LORRAINE », **ACCORDE** une subvention de 703,80 € maximum à « LA CHOPE LORRAINE » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 703,80 € maximum et la reverser, le cas échéant, à « LA CHOPE LORRAINE » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 12-2008 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – « LD'COIFF » de Florange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec « LD'COIFF », **ACCORDE** une subvention de 449,12 € maximum à « LD'COIFF » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 449,12 € maximum et la reverser, le cas échéant, à « LD'COIFF » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 13-2008 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – « LE PRESOIR » de Uckange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec « LE PRESOIR », **ACCORDE** une subvention de 644,00 € maximum à « LE PRESOIR » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 644,00 € maximum et la reverser, le cas échéant, à « LE PRESOIR » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 14-2008 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – « L'EVEIL DES SENS » de Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec « L'EVEIL DES SENS », **ACCORDE** une subvention de 366,00 € maximum à « L'EVEIL DES SENS » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 366,00 € maximum et la reverser, le cas échéant, à « L'EVEIL DES SENS » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 15-2008 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – « M&J HABILLEMENTS » de Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec « M&J HABILLEMENTS », **ACCORDE** une subvention de 274,60 € maximum à « M&J HABILLEMENTS » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 274,60 € maximum et la reverser, le cas échéant, à « M&J HABILLEMENTS » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 16-2008 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – « ETS ANTOINE MANGIULLO » de Fameck, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec « ETS ANTOINE MANGIULLO », **ACCORDE** une subvention de 2 848,17 € maximum à « ETS ANTOINE MANGIULLO » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 2 848,17 € maximum et la reverser, le cas échéant, à « ETS ANTOINE MANGIULLO » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 17-2008 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – « PILAR » de Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec « PILAR », **ACCORDE** une subvention de 511,00 € maximum à « PILAR » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 511,00 € maximum et la reverser, le cas échéant, à « PILAR » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 18-2008 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – « SUR LE POUCE» de Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec « SUR LE POUCE», **ACCORDE** une subvention de 875,16 € maximum à « SUR LE POUCE» au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 875,16 € maximum et la reverser, le cas échéant, à « SUR LE POUCE» et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 19-2008 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1 – « UNIV'HAIR COIFFURE» de Hayange, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec « UNIV'HAIR COIFFURE» **ACCORDE** une subvention de 696,46 € maximum à « UNIV'HAIR COIFFURE» au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention sus-visée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 696,46 € maximum et la reverser, le cas échéant, à « UNIV'HAIR COIFFURE» et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 20-2008 : **ENTERINE** les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2008 relatifs à la passation d'un avenant au marché relatif à la conception et l'impression des supports de communication pour le parc du haut-Fourneau U4 à Uckange saison 2008 – lot 2 : impression des supports de communication et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Décision n° 21-2008 : **ENTERINE** les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2008 relatifs à la passation d'un avenant au marché relatif aux travaux de transformation et d'extension du club house du domaine de Sainte-Neige – lot 6 : aménagement des abords et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Décision n° 22-2008 : **ENTERINE** les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2008 relatifs à la passation d'un avenant au marché relatif aux travaux de transformation et d'extension du club house du domaine de Sainte-Neige – lot 2 : couverture et bardage bois et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Décision n° 23-2008 : **EMET** un avis favorable pour l'aide à la construction de 15 logements locatifs sociaux à Nilvange (rue Castelnau), **VOTE** une subvention de 33 000 € à MOSELIS et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer une convention avec MOSELIS fixant les obligations de chaque partie.

Décision n° 24-2008 : **EMET** un avis favorable pour l'aide à la construction de 10 logements locatifs sociaux à Hayange (rue Yves Farges), **VOTE** une subvention de 20 000 € à BATIGERE SAREL et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer une convention avec BATIGERE SAREL fixant les obligations de chaque partie.

Décision n° 25-2008 : **EMET** un avis favorable pour l'aide à la construction de 7 logements locatifs sociaux à Hayange (Boulevard des Vosges), **VOTE** une subvention de 29 000 € à BATIGERE SAREL et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer une convention avec BATIGERE SAREL fixant les obligations de chaque partie.

Décision n° 26-2008 : **EMET** un avis favorable pour l'aide à la construction de 55 logements locatifs sociaux à Fameck (Zac de La Forêt), **VOTE** une subvention de 63 000 € à LOGIEST et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer une convention avec LOGIEST fixant les obligations de chaque partie.

Décision n° 27-2008 : **EMET** un avis favorable pour l'attribution des subventions à deux propriétaires dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, **VOTE** une bonification de 12 938,97 € à M. PELOSATO Denis et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 3 216,04 € à M. TIB Mohammed.

Décision n° 28-2008 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à demander les subventions auprès des organismes afférents à savoir : Conseil Général et ADEME pour l'acquisition de composteurs individuels.

Décision n° 29-2008 : **ENTERINE** le choix de la Commission d'appel d'Offre pour le marché de démolition, de terrassement et de gros œuvre (lot 2) dans le cadre de la restructuration et l'extension de la piscine de Hayange à la Société EIFFAGE Construction et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

00000

Le Président informe l'assemblée des décisions des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 7 avril 2008 :

DECISION N° 2008-074 **20 juin 2008**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le concert de la formation 4Quarts dans la programmation de la Fête de la Musique célébrée au parc du haut-fourneau U4 le vendredi 20 juin 2008.

DECISION N° 2008-075 **9 juin 2008**

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le concert de l'association Philharmonie La Lorraine dans la programmation de la Fête de la Musique célébrée au Parc du Haut-Fourneau U4, le vendredi 20 juin 2008.

DECISION N° 2008-076 **9 juin 2008**

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le concert de l'association Harmonie Municipale de Florange-Knutange, dans la programmation de la Fête de la Musique célébrée au Parc du Haut-Fourneau U4 le vendredi 20 juin 2008.

DECISION N° 2008-077 **9 juin 2008**

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant les concerts de l'école de musique de la vallée de la Fensch, dans la programmation de la Fête de la Musique célébrée au Parc du Haut-Fourneau U4 le vendredi 20 juin 2008.

DECISION N° 2008-078 **10 juin 2008**

DECIDE d'accepter le contrat de maintenance préventive définissant l'intervention de la société MARINER 3S France pour le robot de nettoyage MARINER affecté à la piscine de Uckange.

DECISION N° 2008-079 **13 juin 2008**

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition d'un véhicule de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la société de production « La vie est belle » dans le cadre de la réalisation du film « Le chemin noir » d'Abdallah BADIS, en contrepartie de la promotion du patrimoine touristique et industriel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au niveau national.

DECISION N° 2008-080 **13 juin 2008**

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du Haut-Fourneau U4 entre l'association l'Alu du Cœur et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, lors de la Fête de la Musique du Parc du Haut-Fourneau U4, le 20 juin 2008.

DECISION N° 2008-081 **16 juin 2008**

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du Haut-Fourneau U4 entre l'association Loisirs et Traditions et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, lors de la Fête de la Musique du Parc du Haut-Fourneau U4, le 20 juin 2008.

DECISION N° 2008-082 **16 juin 2008**

DECIDE d'accepter la proposition de la société AXIANS/INTERACT SYSTEMES EST pour la réalisation de travaux de câblage VDI et la mise en place d'une solution de téléphonie sur IP à déployer sur le site principal de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2008-083 **18 juin 2008**

DECIDE d'accepter la convention définissant la mise à disposition de personnel communal de la ville de Florange à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, pour l'éclairage et la sonorisation de la scène mobile pour la Fête de la Musique organisée au Parc du Haut-Fourneau U4 du 20 juin 2008 au 21 juin 2008.

DECISION N° 2008-084 **18 juin 2008**

DECIDE d'accepter la convention définissant la mise à disposition de la scène mobile par la Ville de Florange et la mobilisation du personnel communal nécessaire, à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, pour la Fête de la Musique organisée au Parc du Haut-Fourneau U4 du 20 juin au 21 juin 2008 .

DECISION N° 2008-085 **20 juin 2008**

DECIDE d'accepter la convention d'utilisation de documents d'Arcelor-Mittal France, service des archives de Florange, pour leur présentation sur le Parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange du 20 juin au 30 octobre 2008 pour l'exposition « femmes du pays du fer ».

DECISION N° 2008-086 **23 juin 2008**

DECIDE d'accepter une gratification de 384,03 € à un étudiant, stagiaire depuis le 1^{er} octobre 2007, pour le mois de juin 2008.

DECISION N° 2008-087 **24 juin 2008**

DECIDE d'accepter le contrat de sous-location commercial entre les sociétés Euro Moselle Loisirs et Flock et Print, sous la surveillance de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, propriétaire des locaux sous-loués.

DECISION N° 2008-088 **30 juin 2008**

DECIDE d'accepter la proposition de la société I.C.L. pour la mission C.S.P.S. – travaux de restauration de la rivière Fensch et de ses affluents.

DECISION N° 2008-089 **1^{er} juillet 2008**

DECIDE d'accepter l'avenant n° 003 au contrat proposé par Electricité de France afin d'appliquer un nouveau tarif mieux adapté aux besoins de la piscine de Nilvange.

DECISION N° 2008-090 **2 juillet 2008**

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition du local, sis sur le domaine de Sainte Neige, aux gérants du Relais du musée afin d'y créer une buvette.

DECISION N° 2008-091 **9 juillet 2008**

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte de l'exonération de TVA des prestations de formation avec la société AXIANS pour la réalisation de travaux de câblage VDI et la mise en place d'une solution de téléphonie sur IP à déployer sur le site principal de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2008-092 **9 juillet 2008**

DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 au contrat de la société RMI relatif au transfert de l'accès internet situé à l'aire de loisirs de la Rotonde de Knutange vers une autre ligne téléphonique.

DECISION N° 2008-093 **10 juillet 2008**

DECIDE d'accepter la proposition du groupement solidaire composé des sociétés L'ARCHIVOLTE SARL D'ARCHITECTURE de M. Pierre SCHAFF, architecte du patrimoine – coordinateur SPS et l'agence SAS TECS représentée par M. Dominique TINCHI pour l'étude d'opportunité et de positionnement du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch – Définition et Pré-programmation.

DECISION N° 2008-094 **15 juillet 2008**

DECIDE d'accorder une gratification à une étudiante stagiaire du 16 juin au 11 juillet 2008.

DECISION N° 2008-095 **23 juillet 2008**

DECIDE d'accepter la proposition de la société France Télécom pour la fourniture d'accès aux réseaux opérateurs (abonnements) et l'acheminement du trafic entrant et du trafic sortant non accessible par la présélection du transporteur.

DECISION N° 2008-096 **23 juillet 2008**

DECIDE d'accepter la proposition d'assurance exposition de la compagnie Helvetia faite par l'intermédiaire du cabinet Assurances conseils HUBSCH et fils pour la durée de l'exposition « Femmes au pays de fer » et d'un montant de 149,08 € TTC afin d'assurer les biens exposés mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch par leurs propriétaires.

DECISION N° 2008-097 **23 juillet 2008**

DECIDE d'accepter la proposition de la société PROSIGN France Région EST pour les travaux de signalisation horizontale des voiries d'intérêt communautaire.

DECISION N° 2008-098 **29 juillet 2008**

DECIDE d'accepter la proposition de la société SITA Lorraine Agence de Santé relative à la fourniture de deux bornes d'apports « Pradas Box », de boîtes à aiguilles ainsi que la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins à risque infectieux.

DECISION N° 2008-099 **28 juillet 2008**

DECIDE d'accepter la proposition de la société CEDAF relative à l'installation, l'entretien et la gestion d'un distributeur combiné boîtes et confiseries, situé sur le site du Parc du haut-fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2008-100 **30 juillet 2008**

DECIDE d'accepter la note d'honoraires de Maître POUJADE d'un montant de 1 196 € pour le travail de conseil effectué pour le compte de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2008-101 **31 juillet 2008**

DECIDE d'accepter la proposition de la société Neuf Cegetel pour l'acheminement du trafic téléphonique sortant.

DECISION N° 2008-102 31 juillet 2008

DECIDE d'accepter la proposition de la société SFR pour la fourniture de services de téléphonie mobile.

DECISION N° 2008-103 31 juillet 2008

DECIDE d'accepter la proposition de la société RMI pour la fourniture d'accès à internet.

DECISION N° 2008-104 05 août 2008

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 en vue des travaux supplémentaires à réaliser par la société CEP pour les travaux de démolition d'une dalle sur la ZAC de la Paix à Algrange.

DECISION N° 2008-105 06 août 2008

DECIDE d'accepter la convention d'étude Algrange – Site de la Paix – anciens laminoirs n° RD7M24 avec l'EPFL qui définit les modalités de collaboration pour la réalisation d'une étude historique, d'un diagnostic technique des ouvrages et d'une étude géotechnique du site de la Paix.

DECISION N° 2008-106 07 août 2008

DECIDE d'accepter la proposition de la société CEP pour les travaux de comblement d'une fosse à Algrange, rue de Knutange.

DECISION N° 2008-107 11 août 2008

DECIDE d'accepter la proposition de la société VIA SERVICES pour l'entretien et le nettoyage des bassins de rétention de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2008-108 18 août 2008

DECIDE d'accepter la proposition de la société SARL VAL et Fils pour les travaux de débroussaillage et élagage d'arbres le long de la Moselle à Uckange.

DECISION N° 2008-109 19 août 2008

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 au contrat, pour la fourniture d'énergie électrique qui passe de 140 à 154 kw, présenté par la Régie Communale d'électricité d'Uckange, considérant l'évolution de la consommation d'électricité suite à la mise en lumière du haut-fourneau U4.

DECISION N° 2008-110 27 août 2008

DECIDE d'accepter le contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation du logiciel de gestion des marchés publics qui inclut le module « Expertise marchés à procédures adaptées » par la société CIRIL.

DECISION N° 2008-111 10 septembre 2008

DECIDE d'accepter la proposition de l'entreprise MALEZIEUX S.A. pour l'entretien des WC chimiques et des avaloirs situés sur le terrain d'accueil des gens du voyage à Algrange.

DECISION N° 2008-112 12 septembre 2008

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du Haut-Fourneau U4 entre l'association Cap Fensch et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, lors des Journées Européennes du Patrimoine.

DECISION N° 2008-113 12 septembre 2008

DECIDE d'accepter la convention de partenariat entre le Carrefour Social et Culturel Le Creuset et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, lors des Journées Européennes du Patrimoine les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2008, pour l'organisation d'un atelier Arts Plastiques.

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le concert d'Yves Béraud et Hugues Mayot, promu par l'Assoce Pikante dans la programmation de Journées Européennes du Patrimoine, organisées au Parc du Haut-Fourneau U4, le samedi 20 sept

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.

HAYANGE, le 30 septembre 2008
Le Président

Philippe TARILLON

Etaient présents : Mmes AQUE, DESMOULINS, KOCEVAR, LEGLOIS, LEGRAND, PELLEZ, POJER, TORRI, WALDUNG et WAX

MM. BEAUQUEL, CALASTRETTI, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, DAVID, DESINDES, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KIEFER, LARCHER, LARICCHIUTA, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MAROCHINI, MONTI, MORENA, PERON, PERTUY, PHILIPPS, PIERRAT, PRISCAL, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

Mme KOCEVAR est arrivée à 19H15 pendant le discours du président et participe à toutes les délibérations.

Mme LEGLOIS est arrivée à 19H15 pendant le discours du président et participe à toutes les délibérations.

M. LIEBGOTT est arrivé à 19H15 pendant le discours du président et participe à toutes les délibérations.

M. HEYERT est arrivé à 19H15 pendant le discours du président et participe à toutes les délibérations.

M. CALASTRETTI est arrivé à 19H20 pendant le discours du président et participe à toutes les délibérations.

M. QUINQUETON est arrivé à 19H30 au point n° 2, participe à la délibération n° 2008-098 et suivantes.

M. LARCHER est arrivé à 19H50 au point n° 6, participe à la délibération n° 2008-102 et suivantes.

Mle POJER est arrivée à 21H05 au point n° 26, reprend la procuration donnée à M. JURCZAK et participe à la délibération n° 2008-121 et suivantes.

Etaient absents : Mmes FICARRA et MANCHETTE

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes LEHAINE et MIDON

MM. ARNOULD, BERNHARDT, CORAZZA, DERDAB, DEUTSCH, KHALDI, MEDVES, MUSCHIATI, STEFFAN,